

NOM :

Prénom :

UV CP 53

1 seule réponse possible par question ou affirmation

1 – Un salarié déclare à son employeur qu'il a fait une chute dans l'escalier des vestiaires de l'entreprise.

Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident du trajet
- un accident du travail
- un arrêt maladie

QUESTION à 1 point

2 – Un ingénieur, domicilié à Paris, est recruté par une société dont le siège est à Paris. Il est envoyé pour suivre un chantier à Dunkerque. Arrivé à Dunkerque, il demande l'autorisation de s'absenter pendant 48 heures afin de régler des problèmes personnels. Autorisation accordée par le représentant de son employeur à Dunkerque.

L'ingénieur retourne à Dunkerque au bout d'une semaine.

Il apprend à son arrivée qu'il est licencié sur le champ pour avoir dépassé sans prévenir le temps d'absence accordé. Sur le chemin du retour, il est victime d'un accident grave de circulation.

Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident du trajet
- un accident du travail
- un arrêt maladie

Justifiez votre réponse :

QUESTION à 5 points

3 – Un salarié de l'entreprise X est victime d'un accident alors qu'il aidait spontanément le salarié d'une entreprise intervenante pour décharger des rouleaux d'étanchéité de toiture.

Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident de mission
- un accident du travail
- un arrêt maladie

QUESTION à 2 points

4 – Un salarié travaillant de 5h00 à 13h00 est affecté aux opérations de traitement des bois de charpente.

Il est victime d'un accident au travail un vendredi matin. Il poursuit son travail sans le déclarer à sa maîtrise.

Le lundi après-midi de la semaine suivante, il montre son doigt infecté à son hiérarchique en lui expliquant qu'il s'est planté une écharde lors de la manipulation d'une poutre en bois.

41 - Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident du travail
- une maladie professionnelle
- un arrêt maladie

42 – L'employeur doit-il déclarer cet évènement à la CPAM ? OUI NON QUESTION à 4 points

5 – Un salarié fait une chute dans la cafétéria d'une grande surface où il se rend habituellement pour déjeuner.

Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident du trajet
- un accident du travail
- un arrêt maladie

QUESTION à 1 point

6 – Sur un chantier, au cours d'une rixe, un salarié reçoit de la part d'un de ses collègues un coup violent à la tête.

61 - Ce fait accidentel doit-il être considéré comme :

- un accident du travail
- un arrêt maladie

QUESTION à 1 point

62 - L'agresseur doit-il faire l'objet de sanction disciplinaire ?

- Oui
- Non

QUESTION à 1 point

7 – Le système de tarification des entreprises à taux réel est fixé à partir d'un effectif de :

- 150 salariés
- 200 salariés
- 300 salariés

QUESTION à 1 point

8 – Les indemnités journalières au titre des accidents du travail sont payés à la victime par :

- La CPAM
- L'entreprise
- La CRAM

QUESTION à 1 point

9 – La déclaration d'une maladie professionnelle est à la charge de :

- La CPAM
- L'entreprise
- La CRAM
- Le Médecin du travail

QUESTION à 1 point

10 – En cas d'accident du trajet, la preuve doit être apportée par :

- La CPAM
- L'entreprise
- La CRAM
- La victime

QUESTION à 1 point

11 – Pour être reconnue en maladie professionnelle, il faut retenir :

- 3 critères
- 4 critères
- 5 critères

QUESTION à 1 point

12 – Le délai de prise en charge d'une maladie professionnelle est :

- Le délai maximal entre 2 pathologies inscrites dans une liste limitative et une liste indicative
- Le délai maximal la date de déclaration et la date de reconnaissance de la maladie professionnelle
- Le délai maximal entre la constatation de l'affection et la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé au risque

QUESTION à 1 point

13 – Actuellement, les maladies professionnelles en constante progression sont les maladies concernant :

- Les surdités professionnelles
- Les affections périarticulaires
- Les affections liées à l'exposition à l'amiante

QUESTION à 1 point

14 – Le taux de fréquence concerne:

- Les accidents du travail et du trajet avec arrêt
- Uniquement les accidents du travail
- Les accidents du travail avec et sans arrêt

QUESTION à 1 point

15 – Le taux de gravité concerne :

- Les accidents du travail et du trajet avec arrêt
- Uniquement les accidents du travail
- Les accidents du travail avec et sans arrêt

QUESTION à 1 point

16 – Cochez le taux de fréquence révélateur d'un niveau de sécurité performant :

- 25,50
- 50,95
- 10,15
- 100,15

QUESTION à 1 point

- 17 – Le taux de cotisation payé par l'entreprise compte :
- Les accidents du travail déclarés avec arrêt
 - Les accidents du travail et les maladies professionnelles déclarés avec arrêt
 - Les accidents du travail et les maladies professionnelles déclarés avec et sans arrêt

QUESTION à 1 point

- 18 – Pour une entreprise dont l'effectif est de 250 salariés, si le nombre d'accidents du trajet augmente, le taux de cotisation :
- Augmente
 - Diminue
 - Reste stable

QUESTION à 2 points

- 19 – Globalement en France, le coût indirect d'un accident du travail équivaut à :
- 3 fois le coût direct
 - 4 fois le coût direct
 - 5 fois le coût direct

QUESTION à 1 point

- 20 – Globalement en France, le taux moyen de cotisation des accidents du travail équivaut à :
- 2% de la masse salariale
 - 4% de la masse salariale
 - 5% de la masse salariale
 - 6% de la masse salariale

QUESTION à 1 point

- 21 – Les inspecteurs du travail ont pour mission:
- De procéder aux vérifications générales périodiques
 - De contrôler l'application du code du travail
 - D'éviter toute altération de la santé des travailleurs en surveillant les conditions d'hygiène de travail, les risques de contagion et l'état de santé des travailleurs.

QUESTION à 1 point

- 22 – Le médecin du travail :
- Est le conseiller de l'employeur en ce qui concerne la protection des salariés contre l'ensemble des nuisances
 - A un rôle de contrôle de la réglementation du travail
 - A pour mission d'améliorer la productivité
 - Préside les réunions du CHSCT

QUESTION à 1 point

- 23 – Que signifie les sigles:
- C.R.A.M :

 C.H.S.C.T :

QUESTION à 1 point

- 24 – Un risque professionnel est :
- Une lésion physique ou une atteinte à la santé
 - Une source de préjudice ou de dommage potentiel
 - L'exposition d'une personne à un danger ou à un risque.
 - Un événement ultime qui amène le dommage.

QUESTION à 1 point

25 – Qu'impose à l'employeur le décret 2001-1016 du 05/11/2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels?

-
- Que contient ce document ?
-

QUESTION à 1 point

26 – Une entreprise de maçonnerie doit réaliser une intervention dans une entreprise de 250 salariés. L'opération, d'une durée de 420 heures se déroulera dans l'atelier d'injection plastique. Quel document contractuel l'entreprise utilisatrice doit-elle contractée avec l'entreprise extérieur ?

- Un protocole de sécurité
- Un plan de prévention
- Document unique.

QUESTION à 1 point

27 – Une entreprise extérieure doit, dans le cadre de son intervention réaliser des travaux de soudure sur un convoyeur situé dans l'atelier de production. Quel document, destiné à définir des règles de prévention doit-on établir ?

- Une consignation électrique
- Un permis de feu.
- Une fiche de données de sécurité

28 – Dans quels cas doit-on réaliser un plan de prévention ?

-

QUESTION à 1 point

29 – Le « document unique » doit être réalisé par le CHSCT.

- Vrai
- Faux

QUESTION à 1 point

30 – Pourquoi doit-on procéder à l'analyse d'accident ?

-

QUESTION à 1 point

Note finale : _____/40 points